



Ville de Châteauneuf sur Charente
Membres en exercice: 27
Membres présents: 25
Suffrages exprimés: 27

République Française

Délibération N° 2022-52
Conseil Municipal 18 Mai 2022

DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION : 12 MAI 2022

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS : J.L. LEVESQUE – K. GAI – B. LAFAYE – G. MIGNON – M. VILLEGER – M.H. AUBINEAU – T. DEGRANDE – P. FREON – M.A. CHEVALIER – G. MICHELY – JP DESLIAS – J.F. CESSAC – K. PERROIS – S. BROUILLET – W. BOURGEAU – A. DUBRUN – F. GUIRAO – H. ROSARIO – E. PILLARD-CLEMENTEL – S. RAYNAUD – P. BERTON – C. RAFIN – S. BUTET – J. MARTINEAU – P. MAURY

CONSEILLERS MUNICIPAUX EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR : P. ORMECHE donne pouvoir à W. BOURGEAU – S. DELIMOGEES donne pouvoir à P. BERTON

SECRETAIRE de SÉANCE : C. RAFIN

OBJET : CRÉATION D'EMPLOI SAISONNIER 2022 AUX SERVICES TECHNIQUES

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU la loi N° 84-53 du 26 Janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale,
VU son article 34 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont arrêtés par l'organe délibérant de la collectivité et que celui-ci doit mentionner sur quels grades, il habilite l'entité territoriale à recruter,

CONSIDÉRANT qu'en raison de la période estivale, du surcroît de travail dans les services municipaux, il y aurait lieu d'ouvrir 1 emploi saisonnier à temps complet,

ENTENDU les explications du Maire, et après en avoir délibéré, **PAR 27 VOIX POUR** :

- **DECIDE** la création d'un emploi saisonnier pour le service technique, grade adjoint technique à temps complet pour la période du 23 mai au 23 novembre 2022.
- Autorise Monsieur le Maire à recruter un agent contractuel pour pourvoir cet emploi et à signer le contrat d'engagement et tous les documents afférents.
- Dit que les crédits de dépenses nécessaires à la rémunération de cet emploi sont inscrits au budget principal 2022 de la collectivité.

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire
Jean-Louis LEVESQUE